

## Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

Il me fait plaisir de profiter de la 2<sup>e</sup> édition de notre journal pour vous écrire ce mot afin de vous informer sur quelques dossiers qui sont en cours.

**Négociations :** Nous avons débuté les négociations avec l'employeur le 13 janvier dernier. Au moment d'écrire ces lignes, il y a eu 10 séances de négociations. En plus de ces 10 journées avec l'employeur, le comité syndical de négociations s'est rencontré pendant 2 journées complètes afin de se préparer.

**Gaz Métro Plus :** Nos cinq (5) collègues de l'unité Gaz Métro Plus ont entériné une entente de principe qui est survenue en janvier 2016. L'entente de principe se résume de la façon suivante : Il n'y a pas de changements sur le plan normatif, c'est-à-dire que la convention se terminant le 31 août 2015 est prorogée pour une période de quatre (4) ans et que nous avons négocié des augmentations de salaires pour 2015, 2016, 2017 et 2018. De plus, dans un souci d'équité, nous avons négocié un montant forfaitaire pour les années 2013 et 2014 car les membres de la CSN chez GMP ont obtenu des augmentations de salaires supérieures à celles que nous avons obtenues pour ces 2 années.

**Assurances collectives :** Des rencontres par petits groupes sont organisées par l'employeur afin de vous présenter le nouveau volet flexible du régime d'assurances collectives. Je vous invite à participer à ces rencontres afin que vous puissiez faire un choix éclairé, à l'aide du simulateur qui a été développé à cet effet. Vous avez aussi, à titre d'employé embauché avant le 1<sup>er</sup> mai 2016, la possibilité de maintenir le régime actuel. Si vous adhérez au nouveau régime flexible, vous pourrez revenir au régime actuel au plus tard le 31 décembre 2017. Par la suite, il n'y aura plus de possibilité de revenir à l'ancien régime.

Je vous souhaite une bonne lecture...

Pierre Tourville  
Président SEPB 463